

PROJET DES "PETITS PROJETS RURAUX"
DEUXIEME MISSION DE SUPERVISION
NOVEMBRE 1993

-:-:-:-

199

AIDE-MEMOIRE

DEROULEMENT DE LA MISSION

1. Une mission de la Banque Mondiale conduite par Monsieur Sidi JAMMEH Superviseur du Projet des "Petits Projets Ruraux" a séjourné au Sénégal du 12 au 27 Novembre 1993. Elle a eu plusieurs rencontres avec les autorités Sénégalaises notamment avec le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture avec qui elle a tenu une séance de travail en présence de Monsieur Shapiro Représentant Résident de la Banque Mondiale, le Comité de Pilotage du Projet, la Direction du Projet et certains bénéficiaires des groupements avicoles de la région de Dakar.

La mission a pour objet de faire le point sur l'état d'avancement de la politique de redressement du PPPR.

2. La mission saisit cette occasion pour remercier les autorités Sénégalaises notamment le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et son Cabinet, le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan et son Cabinet, le Conseiller Technique chargé des affaires économiques de Monsieur le Premier Ministre, la Direction du Projet ainsi que tous les partenaires qui ont contribué à la réussite de cette mission. Cet Aide-Mémoire fait état des conclusions préliminaires de la mission. La position définitive de l'IDA sera communiquée au Gouvernement après le retour de la mission à Washington.

FACTEURS FAVORABLES

3. La mission a passé en revue avec satisfaction toutes les mesures d'annulation et de suspension du crédit comme en atteste le document faisant le point en annexe.

A la suite des efforts déployés par les autorités Sénégalaises et la DPPPR, l'IDA a accepté depuis le 5 Novembre 1993 de procéder à une levée partielle des mesures suspensives de son crédit pour permettre à l'Unité de Gestion du Projet de finaliser l'ensemble des mesures arrêtées.

L'IDA a tenu informé le FIDA de cette levée partielle pour lui permettre d'apprécier la situation étant donné qu'il avait retenu une condition supplémentaire à savoir le paiement des charges de services sur tous les prêts FIDA du Sénégal.

4. Concernant le Concept d'autonomisation de la structure, le Gouvernement du Sénégal et l'IDA parlent le même langage et il s'agit de mettre en place une entité autonome de gestion de droit privé.

PROBLEMES PRIORITAIRES ET RECOMMANDATIONS

5. Les principaux problèmes relevés par la mission s'articulent autour des points suivants par ordre prioritaire :

- La levée partielle des mesures suspensives sur le prêt FIDA ;

- La levée totale des mesures sur l'ensemble des crédits IDA et FIDA;
- La gestion de la ligne de crédit par la CNCAS qui rend l'accès au crédit difficile aux bénéficiaires ;
- Le dépassement systématique des coûts des sous-projets ;
- La sécurisation des investissements ;
- La faible participation physique et financière des bénéficiaires dans l'exécution des sous-projets , et
- L'écoulement des produits.

6. La mission a formulé les recommandations suivantes :

- Le paiement des charges de services sur le prêt FIDA pour faciliter la levée partielle des mesures suspensives ;
- Le remboursement des 82 Millions de F.CFA restants et l'exécution de l'étude juridique et organisationnelle de l'Unité de Gestion du Projet et sa mise en oeuvre pour permettre une levée totale sur les deux financements ;
- La mise en oeuvre d'une nouvelle formule de gestion de la ligne de crédit du FIDA en dénonçant le protocole signé entre la DPPPR et la CNCAS ;
- Une meilleure maîtrise des coûts des sous-projets, en procédant à un choix sélectif par appel d'offres des agences de maîtrise d'oeuvre déléguée qui vont respecter rigoureusement les contrats qui les lient avec l'Unité de Gestion du Projet ;
- Les bénéficiaires seront davantage associés à la conception et à la réalisation des investissements les concernant. L'entretien de ces investissements sera une priorité dans les thèmes de sensibilisation. Un assainissement du portefeuille des projets non identifiés sera opéré.
- Asseoir une politique de sensibilisation et d'animation pour amener les bénéficiaires à comprendre les objectifs du Projet en terme de participation physique et financière ;
- L'exécution d'une étude future qui développera les stratégies à mener pour résoudre les problèmes d'écoulement des produits.

7. Pour rendre l'Unité de Gestion fonctionnelle et plus performante les mesures suivantes seront prises :

- Instauration des critères de performance pour le personnel du Projet en mettant l'accent sur la présence sur le terrain ;

- Transfert de la DPPPR dans des locaux plus fonctionnels ;
- Immatriculation des véhicules et motos du Projet en Transit temporaire (TT).
- Remplacer le poste d'homologue par celui de Superviseur du Volet FIDA.
- Amélioration dans les procédures de gestion du Budget comme indiqué dans le Mémo en Annexe.
- Une plus grande responsabilisation de l'Unité administrative et financière pour une meilleure gestion du Parc-automobile - Motos et du Carburant.
- Redéploiement du mobilier de bureau en fonction des besoins et matériel informatique à renouveler.
- * - Redéfinition de la Mission d'assistance comptable.
- Prise de mesures devant accompagner l'Unité Nouvelle de Gestion (Voir Annexe III).